

Le 6 juin 2022

## Municipalité de Saint-Valérien

### Rapport du maire sur les états financiers 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, je fais rapport aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Valérien des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tels que vérifiés par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, (s.e.n.c.r.l).

L'exercice financier 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 108 684 \$, résultant de revenus de fonctionnement de 1 595 262\$, moins les charges de 1 680 938 \$ plus les éléments de conciliation de 194 360 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Le détail des charges après ventilation de l'amortissement sont :

- Administration générale : 235 784 \$
- Sécurité publique : 222 526 \$
- Transport : 560 048 \$
- Hygiène du milieu (eaux usées, matière résiduelle): 241 784 \$
- Santé et bien-être : 5 850 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 103 647 \$
- Loisirs et culture: 239 218 \$
- Frais de financement 72 081 \$

Comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2021 :

- La rémunération du maire a été de **7,371.60\$** et l'allocation de dépenses **3,685.75\$**.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée à **2 457.20\$** et l'allocation de dépenses à **1,228.55\$**.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités, de 20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité, est en vigueur.

Outre cette rémunération, le maire (et/ou remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de **6,717.80\$** et une allocation de dépenses de **2,379.42\$**.

En 2021, la municipalité a débuté l'aménagement de la bibliothèque municipale et scolaire pour un montant de 144,899\$ avec une subvention de 101,400\$ du Ministère de la Culture et des Communications.

Des travaux d'amélioration des chemins municipaux ont été réalisés et subventionnés en partie par des subventions du Ministère des Transports.

La dette à long terme à la charge de la Municipalité s'élève à 563 427\$ et de 1 430 584\$ à la charge du gouvernement du Québec.

Tel que précisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Pour l'année 2022,**

Le conseil municipal va poursuivre ses actions concernant les principaux dossiers suivants :

- La poursuite de la vente des terrains du quartier Habitation durable;
- La consolidation des activités du Centre communautaire de Saint-Valérien;
- La poursuite du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale et scolaire subventionnée à 70% par le ministère de la Culture et des Communications;
- Le remplacement du ponceau du 5<sup>e</sup> rang ouest;
- L'aménagement de locaux pour la mise en place d'un service de garde temporaire en collaboration avec le CPE L'Aurore boréale;
- Le début des travaux de réfection de la patinoire en une enceinte multisport quatre saisons
- La mise à jour du Plan de développement durable.

Robert Savoie, maire

Municipalité de Saint-Valérien